

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*24408040\*

Déposé  
19-06-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0837940141

**Nom**(en entier) : **CALYOS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Zoning de Jumet, 4ème rue 20  
: 6040 Charleroi**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES  
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONSExtrait de l'acte reçu par Gauthier VANDERHAESEN, notaire à Charleroi, le 18 juin 2024, en cours  
d'enregistrement.Le comparant (administrateur) a fait la déclaration suivante au notaire et l'a requis d'acter  
authentiquement :**A - Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital**1. Les décisions prédécrites de l'assemblée générale du 2 mai 2024 ont reçu leur pleine et entière  
exécution.

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite.

(…)

19.331 actions nouvelles ont été créées. Chacune de ces actions nouvelles a été entièrement  
libérée, par des versements en espèces.Après vérification, le notaire atteste que la totalité des actions ainsi souscrites est entièrement libérée  
par versements en espèces effectués au compte ouvert auprès de BNP PARIBAS FORTIS au nom  
de la Société CALYOS, de sorte que cette dernière a dès à présent de ce chef à sa disposition une  
somme de 676.585,00 €.

La preuve bancaire de ce dépôt a été remise au notaire.

Le capital de la société a effectivement été porté à 2.755.283,13 €, représenté par 559.134 actions.

**B. Modification aux statuts**En conséquence de cette augmentation de capital décidée et réalisée, le comparant requiert le  
notaire de constater les modifications apportées ci-après à l'article 5 des statuts, décidée par  
l'assemblée générale du 2 mai 2024 sont devenues définitives :

Article 5 :

– pour remplacer le point 5.1 par le texte suivant :

*"Le capital est fixé à deux millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-trois euros  
treize centimes (2.755.283,13 €).**Il est représenté par 559.134 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites."*

– ajout d'un nouveau point 5.2.16 libellé comme suit :

*"5.2.16. L'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2024 a décidé de procéder à une  
augmentation de capital par apports en numéraire, à concurrence de 676.585,00 €, pour le porter de  
2.078.698,13 € à 2.755.283,13 €, par la création de 19.331 actions nouvelles, du même type et  
jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, sauf qu'elles ne participeront  
que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours. "*

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Gauthier VANDERHAEGEN, notaire

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").